

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2022-4-4-2 **Séance du** jeudi 20 octobre 2022

APPEL A PROJETS 2023-2025 POUR LES OPERATEURS DE L'INSERTION ACCOMPAGNANT LES BENEFICIAIRES DU RSA VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, **ZELLER Thomas**

EXCUSES AVEC PROCURATION:

GRAEF-ECKERT Catherine procuration à BIHL Pierre KOCHERT Stéphanie procuration à VOGT Victor MARAJO-GUTHMULLER Nathalie procuration à MATT Nicolas MULLER Lucien procuration à MARTIN Monique STRAUMANN Eric procuration à KAMMERER Joseph WOLF Etienne procuration à WOLFHUGEL Christiane

ABSENTS:

DEBES Vincent, ERBS André, FUCHS Bruno, ZAEGEL Sébastien

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L 262-1 et R 262-1 et suivants,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 7 octobre 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le principe de la publication d'un appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi à destination des allocataires du revenu de Solidarité active pour la période 2023-2025,
- Approuve le lancement de cet appel à projets selon les principes figurant en annexe 1 à la présente délibération,
- Autorise le Président dans ce cadre à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la publication de cet appel à projets,
- Précise que la liste des porteurs de projets retenus suite à cet appel à projets, ainsi que les projets concernés et les modalités de financement et de partenariat y afférents seront soumis à délibération ultérieure de la Commission permanente.

LE PRESIDENT

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité